

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 mai 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite interpeller le gouvernement sur la problématique du suicide au Luxembourg. Dans ce contexte, je souhaiterais aborder les points suivants :

- La prévention du suicide.
- Le renforcement des mesures de santé mentale.
- Les populations particulièrement vulnérables.
- L'amélioration de la prise en charge de personnes souffrant de maladies mentales.
- La nécessité de briser le tabou entourant les maladies mentales et le suicide.

L'interpellation s'adresse à la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Taina Bofferding
Députée